



Direction de la communication,  
du dialogue citoyen  
et de l'attractivité territoriale  
Tél. : 05 59 46 60 40  
Courriel : [communication@bayonne.fr](mailto:communication@bayonne.fr)

Le 3 mai 2018

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# **COMPTEURS LINKY LA VILLE AFFIRME SA POSITION**

Dès les premiers courriers arrivés en mairie – en mars 2017 – provenant de Bayonnais qui ne souhaitaient pas qu'un compteur Linky soit installé à leur domicile, la question de la démarche que la Ville de Bayonne pourrait adopter afin de donner satisfaction à ces personnes s'est posée.

Contrairement à ce que les associations anti-Linky proposaient elles-mêmes, à savoir la prise de délibérations ou d'arrêtés s'opposant à l'installation des compteurs, et au vu des procédures d'annulation des actes des communes par les divers tribunaux, la Ville a préféré prendre contact avec Enedis pour faire valoir le respect du droit de propriété et plus spécialement celui du respect de la volonté des habitants en ne se posant pas sur le terrain administratif ou judiciaire mais simplement sur celui d'une démarche d'accompagnement.

De cette façon, la commune de Bayonne a ouvert une brèche dans la position de défense d'Enedis, puisque le cas est remonté jusqu'à la direction nationale et que sa démarche a été relayée par les réseaux sociaux.

Il en a résulté une position d'Enedis particulière vis-à-vis des Bayonnais, puisque l'entreprise société a finalement accepté le principe de ne pas poser de compteur chez les personnes qui s'y opposent.

Cela a nécessité quatre rencontres avec Enedis :

- Le 4 juillet 2017
- Le 11 juillet 2017
- Le 16 octobre 2017
- Le 5 décembre 2017

la dernière, en présence de Martine Bisauta, adjointe déléguée au Développement durable et aux stratégies urbaines, et des conseillères municipales Marie-Christine Aragon et Véronique Wagner.

La Ville a écrit à plusieurs reprises à Enedis pour relayer les demandes des Bayonnais (350 personnes + 11 copropriétés représentant environ 500 logements).

Des échanges de données interviennent encore régulièrement entre la Ville et Enedis pour défendre les intérêts des Bayonnais. La Ville a écrit une nouvelle fois à Enedis afin que son courrier prenant acte du refus soit mieux tourné et moins comminatoire.

Dans l'optique de décrire la démarche à engager pour exprimer son refus, la Ville de Bayonne a inséré, le 30 mars dernier, sur son site internet - accessible en page d'accueil - la méthode à suivre pour exprimer son refus auprès d'Enedis (<http://www.bayonne.fr/1759-compteur-linky.html>). Elle a ensuite publié sur son compte Facebook deux informations les 4 et 30 avril, pour faire le lien vers cette procédure en ligne.

Au 1<sup>er</sup> mai 2018, la page de bayonne.fr avait été vue 2 289 fois.

*Dans le détail, sur ces 2 289 pages vues, 1 283 personnes sont passées directement par bayonne.fr ou en tapant des mots clés comme "compteur Linky Bayonne" dans leur moteur de recherche et 1 006 autres ont cliqué sur le lien des publications Facebook pour consulter la page sur bayonne.fr.*

**À la mi-mars 2018, Enedis n'avait pas posé de compteurs Linky chez 401 personnes qui avaient exprimé un refus.**



Direction de la communication,  
du dialogue citoyen  
et de l'attractivité territoriale  
Tél. : 05 59 46 60 40  
Courriel : [communication@bayonne.fr](mailto:communication@bayonne.fr)

Le 3 mai 2018

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# **COMPTEURS LINKY LA VILLE AFFIRME SA POSITION**

Dès les premiers courriers arrivés en mairie – en mars 2017 – provenant de Bayonnais qui ne souhaitaient pas qu'un compteur Linky soit installé à leur domicile, la question de la démarche que la Ville de Bayonne pourrait adopter afin de donner satisfaction à ces personnes s'est posée.

Contrairement à ce que les associations anti-Linky proposaient elles-mêmes, à savoir la prise de délibérations ou d'arrêtés s'opposant à l'installation des compteurs, et au vu des procédures d'annulation des actes des communes par les divers tribunaux, la Ville a préféré prendre contact avec Enedis pour faire valoir le respect du droit de propriété et plus spécialement celui du respect de la volonté des habitants en ne se posant pas sur le terrain administratif ou judiciaire mais simplement sur celui d'une démarche d'accompagnement.

De cette façon, la commune de Bayonne a ouvert une brèche dans la position de défense d'Enedis, puisque le cas est remonté jusqu'à la direction nationale et que sa démarche a été relayée par les réseaux sociaux.

Il en a résulté une position d'Enedis particulière vis-à-vis des Bayonnais, puisque l'entreprise société a finalement accepté le principe de ne pas poser de compteur chez les personnes qui s'y opposent.

Cela a nécessité quatre rencontres avec Enedis :

- Le 4 juillet 2017
- Le 11 juillet 2017
- Le 16 octobre 2017
- Le 5 décembre 2017

la dernière, en présence de Martine Bisauta, adjointe déléguée au Développement durable et aux stratégies urbaines, et des conseillères municipales Marie-Christine Aragon et Véronique Wagner.

La Ville a écrit à plusieurs reprises à Enedis pour relayer les demandes des Bayonnais (350 personnes + 11 copropriétés représentant environ 500 logements).

Des échanges de données interviennent encore régulièrement entre la Ville et Enedis pour défendre les intérêts des Bayonnais. La Ville a écrit une nouvelle fois à Enedis afin que son courrier prenant acte du refus soit mieux tourné et moins comminatoire.

Dans l'optique de décrire la démarche à engager pour exprimer son refus, la Ville de Bayonne a inséré, le 30 mars dernier, sur son site internet - accessible en page d'accueil - la méthode à suivre pour exprimer son refus auprès d'Enedis (<http://www.bayonne.fr/1759-compteur-linky.html>). Elle a ensuite publié sur son compte Facebook deux informations les 4 et 30 avril, pour faire le lien vers cette procédure en ligne.

Au 1<sup>er</sup> mai 2018, la page de bayonne.fr avait été vue 2 289 fois.

*Dans le détail, sur ces 2 289 pages vues, 1 283 personnes sont passées directement par bayonne.fr ou en tapant des mots clés comme "compteur Linky Bayonne" dans leur moteur de recherche et 1 006 autres ont cliqué sur le lien des publications Facebook pour consulter la page sur bayonne.fr.*

**À la mi-mars 2018, Enedis n'avait pas posé de compteurs Linky chez 401 personnes qui avaient exprimé un refus.**



Direction de la communication,  
du dialogue citoyen  
et de l'attractivité territoriale  
Tél. : 05 59 46 60 40  
Courriel : [communication@bayonne.fr](mailto:communication@bayonne.fr)

Le 3 mai 2018

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# **COMPTEURS LINKY LA VILLE AFFIRME SA POSITION**

Dès les premiers courriers arrivés en mairie – en mars 2017 – provenant de Bayonnais qui ne souhaitaient pas qu'un compteur Linky soit installé à leur domicile, la question de la démarche que la Ville de Bayonne pourrait adopter afin de donner satisfaction à ces personnes s'est posée.

Contrairement à ce que les associations anti-Linky proposaient elles-mêmes, à savoir la prise de délibérations ou d'arrêtés s'opposant à l'installation des compteurs, et au vu des procédures d'annulation des actes des communes par les divers tribunaux, la Ville a préféré prendre contact avec Enedis pour faire valoir le respect du droit de propriété et plus spécialement celui du respect de la volonté des habitants en ne se posant pas sur le terrain administratif ou judiciaire mais simplement sur celui d'une démarche d'accompagnement.

De cette façon, la commune de Bayonne a ouvert une brèche dans la position de défense d'Enedis, puisque le cas est remonté jusqu'à la direction nationale et que sa démarche a été relayée par les réseaux sociaux.

Il en a résulté une position d'Enedis particulière vis-à-vis des Bayonnais, puisque l'entreprise société a finalement accepté le principe de ne pas poser de compteur chez les personnes qui s'y opposent.

Cela a nécessité quatre rencontres avec Enedis :

- Le 4 juillet 2017
- Le 11 juillet 2017
- Le 16 octobre 2017
- Le 5 décembre 2017

la dernière, en présence de Martine Bisauta, adjointe déléguée au Développement durable et aux stratégies urbaines, et des conseillères municipales Marie-Christine Aragon et Véronique Wagner.

La Ville a écrit à plusieurs reprises à Enedis pour relayer les demandes des Bayonnais (350 personnes + 11 copropriétés représentant environ 500 logements).

Des échanges de données interviennent encore régulièrement entre la Ville et Enedis pour défendre les intérêts des Bayonnais. La Ville a écrit une nouvelle fois à Enedis afin que son courrier prenant acte du refus soit mieux tourné et moins comminatoire.

Dans l'optique de décrire la démarche à engager pour exprimer son refus, la Ville de Bayonne a inséré, le 30 mars dernier, sur son site internet - accessible en page d'accueil - la méthode à suivre pour exprimer son refus auprès d'Enedis (<http://www.bayonne.fr/1759-compteur-linky.html>). Elle a ensuite publié sur son compte Facebook deux informations les 4 et 30 avril, pour faire le lien vers cette procédure en ligne.

Au 1<sup>er</sup> mai 2018, la page de bayonne.fr avait été vue 2 289 fois.

*Dans le détail, sur ces 2 289 pages vues, 1 283 personnes sont passées directement par bayonne.fr ou en tapant des mots clés comme "compteur Linky Bayonne" dans leur moteur de recherche et 1 006 autres ont cliqué sur le lien des publications Facebook pour consulter la page sur bayonne.fr.*

**À la mi-mars 2018, Enedis n'avait pas posé de compteurs Linky chez 401 personnes qui avaient exprimé un refus.**



Direction de la communication,  
du dialogue citoyen  
et de l'attractivité territoriale  
Tél. : 05 59 46 60 40  
Courriel : [communication@bayonne.fr](mailto:communication@bayonne.fr)

Le 3 mai 2018

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# **COMPTEURS LINKY LA VILLE AFFIRME SA POSITION**

Dès les premiers courriers arrivés en mairie – en mars 2017 – provenant de Bayonnais qui ne souhaitaient pas qu'un compteur Linky soit installé à leur domicile, la question de la démarche que la Ville de Bayonne pourrait adopter afin de donner satisfaction à ces personnes s'est posée.

Contrairement à ce que les associations anti-Linky proposaient elles-mêmes, à savoir la prise de délibérations ou d'arrêtés s'opposant à l'installation des compteurs, et au vu des procédures d'annulation des actes des communes par les divers tribunaux, la Ville a préféré prendre contact avec Enedis pour faire valoir le respect du droit de propriété et plus spécialement celui du respect de la volonté des habitants en ne se posant pas sur le terrain administratif ou judiciaire mais simplement sur celui d'une démarche d'accompagnement.

De cette façon, la commune de Bayonne a ouvert une brèche dans la position de défense d'Enedis, puisque le cas est remonté jusqu'à la direction nationale et que sa démarche a été relayée par les réseaux sociaux.

Il en a résulté une position d'Enedis particulière vis-à-vis des Bayonnais, puisque l'entreprise société a finalement accepté le principe de ne pas poser de compteur chez les personnes qui s'y opposent.

Cela a nécessité quatre rencontres avec Enedis :

- Le 4 juillet 2017
- Le 11 juillet 2017
- Le 16 octobre 2017
- Le 5 décembre 2017

la dernière, en présence de Martine Bisauta, adjointe déléguée au Développement durable et aux stratégies urbaines, et des conseillères municipales Marie-Christine Aragon et Véronique Wagner.

La Ville a écrit à plusieurs reprises à Enedis pour relayer les demandes des Bayonnais (350 personnes + 11 copropriétés représentant environ 500 logements).

Des échanges de données interviennent encore régulièrement entre la Ville et Enedis pour défendre les intérêts des Bayonnais. La Ville a écrit une nouvelle fois à Enedis afin que son courrier prenant acte du refus soit mieux tourné et moins comminatoire.

Dans l'optique de décrire la démarche à engager pour exprimer son refus, la Ville de Bayonne a inséré, le 30 mars dernier, sur son site internet - accessible en page d'accueil - la méthode à suivre pour exprimer son refus auprès d'Enedis (<http://www.bayonne.fr/1759-compteur-linky.html>). Elle a ensuite publié sur son compte Facebook deux informations les 4 et 30 avril, pour faire le lien vers cette procédure en ligne.

Au 1<sup>er</sup> mai 2018, la page de bayonne.fr avait été vue 2 289 fois.

*Dans le détail, sur ces 2 289 pages vues, 1 283 personnes sont passées directement par bayonne.fr ou en tapant des mots clés comme "compteur Linky Bayonne" dans leur moteur de recherche et 1 006 autres ont cliqué sur le lien des publications Facebook pour consulter la page sur bayonne.fr.*

**À la mi-mars 2018, Enedis n'avait pas posé de compteurs Linky chez 401 personnes qui avaient exprimé un refus.**





Direction de la communication,  
du dialogue citoyen  
et de l'attractivité territoriale  
Tél. : 05 59 46 60 40  
Courriel : [communication@bayonne.fr](mailto:communication@bayonne.fr)

Le 3 mai 2018

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# **COMPTEURS LINKY LA VILLE AFFIRME SA POSITION**

Dès les premiers courriers arrivés en mairie – en mars 2017 – provenant de Bayonnais qui ne souhaitaient pas qu'un compteur Linky soit installé à leur domicile, la question de la démarche que la Ville de Bayonne pourrait adopter afin de donner satisfaction à ces personnes s'est posée.

Contrairement à ce que les associations anti-Linky proposaient elles-mêmes, à savoir la prise de délibérations ou d'arrêtés s'opposant à l'installation des compteurs, et au vu des procédures d'annulation des actes des communes par les divers tribunaux, la Ville a préféré prendre contact avec Enedis pour faire valoir le respect du droit de propriété et plus spécialement celui du respect de la volonté des habitants en ne se posant pas sur le terrain administratif ou judiciaire mais simplement sur celui d'une démarche d'accompagnement.

De cette façon, la commune de Bayonne a ouvert une brèche dans la position de défense d'Enedis, puisque le cas est remonté jusqu'à la direction nationale et que sa démarche a été relayée par les réseaux sociaux.

Il en a résulté une position d'Enedis particulière vis-à-vis des Bayonnais, puisque l'entreprise société a finalement accepté le principe de ne pas poser de compteur chez les personnes qui s'y opposent.

Cela a nécessité quatre rencontres avec Enedis :

- Le 4 juillet 2017
- Le 11 juillet 2017
- Le 16 octobre 2017
- Le 5 décembre 2017

la dernière, en présence de Martine Bisauta, adjointe déléguée au Développement durable et aux stratégies urbaines, et des conseillères municipales Marie-Christine Aragon et Véronique Wagner.

La Ville a écrit à plusieurs reprises à Enedis pour relayer les demandes des Bayonnais (350 personnes + 11 copropriétés représentant environ 500 logements).

Des échanges de données interviennent encore régulièrement entre la Ville et Enedis pour défendre les intérêts des Bayonnais. La Ville a écrit une nouvelle fois à Enedis afin que son courrier prenant acte du refus soit mieux tourné et moins comminatoire.

Dans l'optique de décrire la démarche à engager pour exprimer son refus, la Ville de Bayonne a inséré, le 30 mars dernier, sur son site internet - accessible en page d'accueil - la méthode à suivre pour exprimer son refus auprès d'Enedis (<http://www.bayonne.fr/1759-compteur-linky.html>). Elle a ensuite publié sur son compte Facebook deux informations les 4 et 30 avril, pour faire le lien vers cette procédure en ligne.

Au 1<sup>er</sup> mai 2018, la page de bayonne.fr avait été vue 2 289 fois.

*Dans le détail, sur ces 2 289 pages vues, 1 283 personnes sont passées directement par bayonne.fr ou en tapant des mots clés comme "compteur Linky Bayonne" dans leur moteur de recherche et 1 006 autres ont cliqué sur le lien des publications Facebook pour consulter la page sur bayonne.fr.*

**À la mi-mars 2018, Enedis n'avait pas posé de compteurs Linky chez 401 personnes qui avaient exprimé un refus.**